

Dossier de presse

préparé pour

la conférence de presse du mercredi 11 juin 2003.

organisée par « Thiviers la Vie »

Le principe de l'incinération n'est pas notre choix, ni pour Thiviers, ni pour ailleurs. Le département opte pour un incinérateur et annonce qu'il lance des études de faisabilité sur le site de Planeau à Thiviers. Face à l'urgence, nous défendons d'abord notre Pays.

Première partie :

- conférence du Professeur Gilbert MOUTHON
- notre action
- notre avocat : Corinne Lepage

Deuxième partie : pièces jointes :

- le front du refus
- réunion du 18 avril, à Corgnac sur l'Isle
- Observations sur le PV de la réunion du groupe de travail thématique « devenir des déchets résiduels » du 14.02.03

Un événement à Thiviers...

à ne pas manquer.

L'association « Thiviers la Vie » organise une réunion publique
d'information :

**« Risques toxiques des incinérateurs pour la santé humaine,
directement ou par la chaîne alimentaire. »**

par

Le Professeur Gilbert Mouthon ,

Professeur agrégé,

Chef de service du département de Physique et Chimie biologique et médicale,
à l'Ecole Vétérinaire de Maison Alfort,

Responsable de l'unité de valeur « Eco-toxicologie des Aliments »
à l'Institut Supérieur de l'Agro-alimentaire,

Expert près de la Cour d'Appel de Paris,

Expert agréé par la Cour de Cassation,

Expert à la Cour Administrative de Paris.

Le Vendredi 13 juin à 20,30 heures

Salle des Fêtes de THIVIERS

Nous vous serions reconnaissants de diffuser l'information .

Notre combat

La dernière réunion publique de « Thiviers la Vie » a eu lieu en janvier, salle du parc à Thiviers devant 600 personnes. Depuis les moments marquants pour notre association ont été :

- **En février**, la réunion de travail du groupe thématique « devenir des déchets résiduels » à la préfecture
- L'engagement des municipalités de la communauté de communes, Thiviers en tête.
- la création d'un « comité de soutien » qui assure l'essentiel des tâches matérielles.

- **En mars** : « La Marche pour la Vie ». (4000 participants)
- le ralliement officiel par motions, délibérations... de ceux qui s'opposent à l'implantation d'un incinérateur en zone rurale.
- On consulte un avocat pour s'entourer de ses conseils : Corinne Lepage

- **En Avril** : la réunion de Cognac/ Isle.
- Le SMD3 signe à Trélissac la « délégation de service public ». Thiviers est tenu à l'écart.

- **En Juin** : réunion publique d'information animée par Le Professeur Mouthon.

Ces divers événements des mois précédents nous ont permis de considérer la situation avec lucidité, **nous sommes persuadés de la légitimité de notre action et de notre bon droit.**

Le front du refus

La chambre d'agriculture, le PNR Périgord-Limousin, une centaine de communes, le député, les Conseillers Généraux du Nord du département, syndicats, associations...

Le dénominateur commun : « protéger un secteur rural sensible. »

Il n'y a plus de consensus des politiques.

Nous avons eu « des ouvertures sur les magouilles subalternes » à partir desquelles s'est construit le dossier. Nous avons pu reconstituer l'historique, (option pour le rail compris).

Une partie du personnel politique de la nouvelle équipe est aujourd'hui critique sur les choix du département. Une large consultation et un débat s'imposent.

Le coup politique : le « nimby » de la « grande couronne » de Périgueux.

« nimby » = not in my back yard (pas dans mon jardin).

La localisation de l'incinérateur prévue dans le Plan 95 dans un rayon de 10 km autour de Périgueux est progressivement repoussée du centre du département vers la périphérie.

La SNCF à la rescousse ! → Les trains « rouleront » pour les politiques du « nimby »

Les politiques du « nimby » verrouillent les postes-clef du système déchet dans les instances départementales ; ils votent ce qui les arrange, sans vergogne. Pas de place pour les autres ! les élus des sites désignés pas même invités aux débats pour information....

Un dossier bien ficelé .

Personne pour poser les bonnes questions. Quelques fournisseurs avec qui tout semble arrangé d'avance pour faire une parodie d'information, et assurer un minimum de légalité.

Mais, un dossier bâclé et suspect.

Pas de documents sérieux, précis, complet. Quelques évaluations « au piffomètre » ; beaucoup d'effets d'annonces qui relèvent de « l'économie fiction, » à moins que les tractations soient secrètes !

Pas d'approche économique . Seul est prise en considération la différence du prix du transport par rail entre les centres de transfert et deux gares SNCF. Tout le reste est ignoré : aucun autre scénario, pas d'étude d'impact sur les activités humaines, sur l'agriculture, la conserverie, le tourisme, l'artisanat, le commerce, l'immobilier...

Si le citoyen veut des études, qu'il les fasse lui-même et qu'il les paye!

Les citoyens sont obligés pour disposer de données chiffrées , d'aller les chercher où ils peuvent, en dehors de leurs heures de travail, et sans moyen matériels! Le contradictoire est à ce prix !

Pourtant, le contribuable ne pense pas qu'il soit scandaleux de demander au Service Public de faire le travail préparatoire complet avant tout projet, surtout quand municipalités et associations le demandent.

Désinformation, manipulation : des chiffres avancés dans le P.V de la préfecture à corriger ou à relativiser !

Le chiffre piège : Thiviers 30% moins cher!

30% de quelle somme ?

et, qu'est-ce que ça représente ?

s'agit-il de la facture que chaque foyer aura à payer annuellement ? NON

s'agit-il du coût de l'élimination des déchets ? NON

s'agit-il du coût du ramassage des ordures ? NON

s'agit-il du coût du transport entre le centre de transfert et la gare de chargement ? NON

Les 30% , c'est la différence entre un transport vers Niversac et un transport vers Thiviers.

Il suffisait de dire :par rapport à Thiviers, le transport vers Niversac coûte :

un peu plus d'un euro/habitant/an

La mystification est une stratégie commerciale ; les Pouvoirs Publics laissent faire !

Pourquoi ne calcule-t-on pas ce que la gare de Périgueux coûterai de moins que celle de Thiviers ? Avec l'usine dans un rayon de 10 km, ce serait le moins cher de tout. Car regroupées à Périgueux, les 20 bennes/ jour ouvrable, à 3 bennes/ wagon, ce serait un petit convoi à acheminer sur un site proche.

Le transport par route permet une économie d'un million d'euros par an.

C'est ce qui ressort d'une étude faite par des élus de Thiviers, qui ont pris comme référence de départ les calculs SNCF.

La charge routière entre les centres de transfert et l'incinérateur (la seule concernée par le rail).

Si l'incinérateur est construit au centre du département, **les routes nationales prendront un très grande part du trafic**. Les économies du département pour l'entretien des routes départementales dont il a la charge seront négligeables.

Les charges financières qu'entraîne le rail jamais évoquées.

La SNCF dit : « le coût tout compris du transport routier serait de 6 fois supérieur pour les collectivités locales que le rail » cet argument qui relève du marketing , appliqué à la Dordogne est encore une mystification!

Le rail oblige à des frais considérables : un camion par centre de transfert pour le transport des conteneurs (camion non rentable parce qu'en sous utilisation) ; du personnel pour l'acheminement/chargement/déchargement ; des installations spécifiques... Pourquoi ne parle-t-on jamais de ces dépenses , sont-elles chiffrées ?

10.000 camions par an sur les routes départementales ; chiffre qui cherche à dramatiser le tableau et qui, présenté comme il l'est, est faux.

La collecte porte à porte est incompressible ; l'option « rail » n'intervient pas et n'y peut rien changer.

Dans la deuxième étape, pour aller du centre de transfert à l'incinérateur, les déchets sont compactés en conteneurs : C'est de l'arithmétique : les 100.000 tonnes annuelles de déchets, divisées par 300 jours ouvrables, c'est 20 conteneurs par jour et moins si le camion a une remorque.

Une publicité mensongère : « le rail 34 fois moins polluant que les routes ».

D'abord, scientifiquement, ça ne veut rien dire. De quelle pollution s'agit-il ? Ensuite, on peut dire que les lignes électrifiées limitent la pollution par CO², SO, NO ; mais, sur notre réseau départemental où les convois sont tirés par des motrices thermiques , qui consomment entre 350 à 500 litres aux 100 km, « le 34 fois moins... » est une absurdité.

Ajoutons que le « 34 fois moins polluant » du rail ne prend pas en compte les nombreuses manutentions qu'imposent le chargement /déchargement des conteneurs. Il n'intègre pas non plus le sur-kilométrage dû au détour par la Gare d' Hourcade pour une partie des déchets du sud du département.

La formule relève d'une stratégie commerciale . On ne peut pas prendre de décision à partir de slogan publicitaire.

Tant d'excès dans « le maniement » des chiffres renforce la conviction qu'on est face à un « dossier pipé.»

Un dossier où les recettes sont sacrifiées et où tous les risques ne sont pas chiffrés.

- revente de la chaleur après production d'électricité ;
- construction dans un site secoué par les tirs de mine et saturé de poussières de sable,
- mise en péril économique d'un secteur agricole sensible, dont l'image est le point fort,
- mise en péril de l'économie générale d'une région .

Les experts unanimes.

Unanimes pour dire et écrire que malgré les progrès dans les techniques d'épuration des fumées, **la place d'un incinérateur n'est pas dans une zone agricole**, en particulier de production de lait ou d'élevage ; Le Professeur Narbonne, le Professeur Mouthon, avec lesquels nous avons parlé et la communauté scientifique en général se rejoignent sur ce point.

Le professeur Narbonne ne pouvait pas dire le 18 avril à Corgnac le contraire de ce qu'il avait écrit dans le Nouvel Observateur du 3 mars !

Sauver l'outil de travail et la production.

L'outil pour un éleveur c'est d'abord le **pâturage** ; il n'est ni renouvelable, ni délocalisable. **C'est un droit absolu de protéger son outil de travail (= sa terre), d'un polluant dont on sait mal la durée de vie.** Le P. Narbonne écrit dans le même article : *« Celui qui fait pousser ses salades à 1 km d'un incinérateur rural sera beaucoup plus atteint que celui qui vit dans le voisinage d'une énorme installation d'incinération, mais qui mange des produits venus d'ailleurs...*

Mais surtout, on sait mal ce qui se passe dans le cas d'exposition à des doses faibles. »

Conserver sa clientèle.

Les agriculteurs n'existent pas sans leurs clients et la campagne ne peut pas se passer des agriculteurs.

Les clients aujourd'hui ce sont des centrales d'achat avec des cahiers des charges imposés par les associations de consommateurs.

En conclusion :

La SNCF est un arbre qui cache la forêt. Tant qu'on amuse la galerie avec le détail d'un gros euro par personne, on évacue les vraies questions : le rôle des élus, les décideurs de l'ombre, les intérêts particuliers, la survie économique d'un secteur sensible, la récupération d'énergie et le développement durable.

Nous demandons aujourd'hui une vraie consultation.

- **que dans le débat, notre « secteur » soit représenté par nos politiques élus,** . Sans leur représentativité, toute décision paraîtra entachée d'arbitraire.
- **que les Conseillers généraux actuels soient consultés ;** Certains Conseillers disent publiquement leur opposition et rejoignent la Chambre d'Agriculture pour défendre une des richesses du Périgord : la ruralité.
- **que les règles de négociation collective et de contrôle des règles démocratiques ne soient pas contournées;** ça a déjà valu une annulation du Plan 2000 par le T.A .

Nous demandons aujourd'hui une approche économique du dossier ; Une démarche gestionnaire se doit de viser le « durable », de **réfléchir sur le long terme et sur les conséquences globales des choix et des décisions.**

Nous demandons aujourd'hui qu'on s'intéresse à la récupération de l'énergie.

Ne récupérer que 30% de l'énergie, c'est en perdre 70% ,par an, pendant 30 ans ! **Là il ne s'agit pas d'un détail ! Le déchet est un combustible comme les autres ; il n'y a aucune raison pour qu'il soit gaspillé.**

Le Gouvernement s'emploie à mettre en place **l'exemplarité de l'Etat** ; cela implique que les pouvoirs publics doivent intégrer le **Développement Durable** dans leur gestion quotidienne, et promouvoir des démarches « éco-responsables ». On ne peut pas s'en tenir à des effets d'annonce, sans une réelle volonté d'avancer sur ce sujet, sans passer aux actes.

Thiviers la Vie ;21 juin 2003

Corinne Lepage et le dossier de « Thiviers la Vie ».

à Madame Corinne Lepage,

Le dossier des déchets en Dordogne est un dossier tordu, sans transparence. Le juge du Tribunal Administratif a annulé le Plan 2000. Tous les motifs d'annulation n'avaient pas été relevés.

Nous avons eu la possibilité de consulter un document édité par l'ADEME « Plans départementaux d'élimination des déchets ménagers et assimilés ; méthode de révision ». Nous avons constaté que le département ne tenait pas compte des recommandations faites dans cet ouvrage.

Nous n'avions pas la compétence pour nous défendre, nous avons fait appel à un avocat .

Corinne Lepage, ancien ministre de l'environnement, a accepté de se charger du dossier.